

# Aménagement des rythmes scolaires

## Réunion cantonale du 17 avril 2013

---

A l'invitation de Christophe Martins, conseiller général

Etaient présents : Mme Marsa (Inspectrice éducation nationale) - Mme Isabelle Roullé, M. Joseph Thébault (commune de Bédée) – Mme Isabelle Ozoux (commune de Breteil) – M. Michel Barbé (commune d'Iffendic) – Mme Herrard Nadine, M. Le Texier Patrick (commune de Pleumeleuc) – M. Christophe Martins (conseiller général) – M. Laurent Veillon (directeur des services Montfort communauté)

Excusée : Mme Elisabeth Burel

**Un tour de table est proposé, ensuite chaque commune pose son diagnostic sur l'avancement du travail sur les rythmes scolaires.**

**Breteil :** Un comité de pilotage a été mis en place incluant des enseignants, des parents, des ATSEM, des élus, des représentants d'associations sportives et culturelles, de la responsable du centre de loisirs et de la responsable ressources humaines de la commune. Seront invités ponctuellement aux réunions la restauration scolaire les bénévoles de l'aide aux devoirs

Le 28 mars 1<sup>er</sup> contact avec une présentation et une remise à plat de la réforme. Le deuxième contact aura lieu début mai, il a été demandé aux associations de présenter leur statuts pour savoir si ceux-ci leur permettent d'intervenir dans le cadre du temps scolaire. Les enseignants présenteront leur projet école

Ensuite le souhait est de présenter deux scénarios et de voir les avantages et les inconvénients de chacun tout en respectant l'intérêt de l'enfant.

**Bédée :** Une première rencontre a eu lieu avec les enseignants. La deuxième rencontre a eu lieu avec les enseignants école publique et privée, les parents. La prochaine réunion devrait permettre de créer un groupe de travail.

La restauration scolaire est un problème car deux services donc obligatoirement une pause de deux heures le midi.

**Pleumeleuc :** 1<sup>ère</sup> rencontre avec les trois directrices et l'inspecteur éducation nationale de leur secteur monsieur Ruban. Mi-mai un groupe de pilotage devrait être créé avec les enseignants des trois écoles. Il est envisagé une possibilité de questionner les enfants sur des questions de contenu des activités et de faire intervenir également un chrono biologiste.

Souhait de la commune d'aboutir à un projet pour la fin de l'année 2013.

**Talensac :** Une première réunion où un comité de pilotage a été créé avec des enseignants, des élus des responsables du CLSH. Trois personnes de chaque structure font partie de ce comité. Sur Talensac 2/3 des enseignants sont favorables aux samedi matin.

*Réaction de madame Marsa inspectrice de l'éducation nationale sur le choix du mercredi ou du samedi. Elle est à la disposition des mairies afin de recadrer ces options. La cohérence du territoire est primordiale et à ce jour le choix est sur le mercredi matin.*

Un planning horaire est déjà bien avancé. La commune est en étude du budget qui serait environ de 84€ par enfant.

**Iffendic :** Une concertation avec les parents et les enseignants s'est faite très tôt sur la commune. Un conseil d'école extraordinaire a eu lieu. Le premier comité de pilotage s'est tenu le 16 avril au soir regroupant 3 représentants de chaque structure ; enseignants école privée et publique – parents – adjoints aux sports et petite enfance – référente de l'animation.

La commune a comme problématique la restauration et les transports scolaires (horaires imposés).

### **Chaque commune ayant exposé son diagnostic, on passe aux questions.**

➔ Le personnel municipal doit-il intervenir dans les écoles privées ?

Les écoles privées ne sont pas dans l'obligation d'appliquer la réforme. Les responsables diocésains ont souhaité une équité sociale. En règle générale, les écoles privées du secteur souhaitent s'aligner.

➔ Est-ce que les écoles peuvent avoir des horaires différents en primaire et en maternelle.

Cela peut poser des problèmes aux parents qui ont des enfants scolarisés dans les deux cycles et qui souhaitent venir chercher leurs enfants plus vite car les temps d'activité périscolaires (T.A.P) ne sont pas obligatoires.

Si des T.A.P. sont mis en place les élus souhaitent qu'il y ai un minimum d'assiduité de la part des enfants.

Pour Breteil et Pleumeleuc souhait d'un même horaire. Pour Bédée le public et le privé ne sont pas sur le même horaire.

➔ Doit-il y avoir gratuité pour ces activités ?

Si les communes se déclarent en centre de loisirs pour ces activités, elles pourront prétendre aux aides de la CAF par contre les activités devront être payantes en fonction du quotient familial. La réglementation de l'encadrement sera allégée par rapport à la réglementation des centres de loisirs.

Si les communes ne se déclarent pas en centre de loisirs elles peuvent mettre les activités gratuites et en ce qui concerne la réglementation sur l'encadrement cela se fera sous la responsabilité du maire.

**Les communes du territoire appliqueront la réforme en septembre 2014**

**La prochaine réunion aura lieu le 5 juin 2013 à 20h30 salle Juguet**

Fin de la réunion 22h45